

SCOT-SEUIL-DU-POITOU.FR : UN NOUVEAU SITE D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE !

À l'heure où le changement climatique se fait de plus en plus présent dans notre quotidien, la façon dont on (a)ménage le territoire devient déterminante pour s'adapter. Découvrez vite le site du Schéma de cohérence territoriale et les solutions envisagées pour que votre territoire soit vivant, sain, facile à vivre, économe en énergie et en foncier ! Quelques repères...

POURQUOI CE SITE ?

Ce site vous permet de découvrir nombre d'informations sur la façon dont vos élus tirent profit des atouts du territoire à travers le Schéma de cohérence territoriale. Il s'agit en effet de créer une dynamique territoriale globale, de développer l'économie, de redynamiser les villes et les bourgs mais également de s'engager dans la transition écologique et énergétique.



QUEL TERRITOIRE ?

Pour connaître :

- la liste des communes et des intercommunalités concernées par le Scot,
 - la constitution du territoire du Seuil du Poitou et ses atouts,
 - des chiffres clés,
- rendez-vous sur la page d'accueil, puis sur la page dédiée.



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER !

S'ABONNER À LA NEWSLETTER

JE M'INSCRIS →

Pour connaître l'actualité du Scot, l'avancée ou le résultat d'études réalisées par le Smasp, les synthèses de conférences territoriales... abonnez-vous à la newsletter (visible en pied de page d'accueil) !

QUEL PROJET ?

> Toujours sur la page d'accueil et dans le sous-menu "Scot en synthèse", visualisez en un coup d'œil les grands objectifs du Scot.



Espace Docs

> Dans l'espace documentaire (onglet de droite), accédez facilement au projet détaillé :

- l'état des lieux général chiffré sur l'évolution démographique, l'habitat, la mobilité, l'économie, les émissions de gaz à effet de serre, l'environnement, l'agriculture, la consommation foncière...
- les grandes orientations stratégiques,
- les **52 objectifs** qui président au développement du territoire.



QUEL OUTIL POUR VOS ÉLUS ?

Ce site est un outil indispensable pour vos élus car les 52 objectifs du Scot, construits avec eux, s'appliquent depuis août 2020. Sont notamment concernés les documents d'urbanisme essentiels comme les **plans locaux d'urbanisme**, qui sont en cours d'élaboration ou de révision sur les trois quarts du territoire. Le travail est donc loin d'être terminé. Le site les aidera à construire leurs projets locaux, de nombreuses informations y étant centralisées et mises à jour régulièrement.



QUELLE PLACE POUR LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Le Scot fixe une priorité pour le développement des installations photovoltaïques en toiture et sur ombrières, mais ouvre aussi la porte à des projets au...

DÉCOUVRIR →



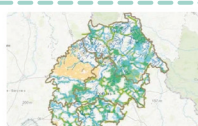
Le Scot et la sobriété foncière



Une feuille de route pour la mise en œuvre du Scot



Inventaire des friches



La carte de la Trame verte et bleue

QUELLES ACTUALITÉS ?

Le Smasp, syndicat mixte en charge du Scot, continue de travailler avec vos élus pour approfondir certains éléments en vue d'appliquer le Scot sur le territoire et répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience d'août 2021. Retrouvez les liens dans la page d'accueil.

Quelles informations complémentaires ?

Accédez en un clic à la **carte interactive** montrant la richesse de la biodiversité territoriale et à la carte identifiant le potentiel que représentent les friches du territoire pour développer des projets sans artificialiser les sols.